

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 207. Décisions concernant les Services d'Etat

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
17 février 1961

Numéro JO  
n° 2 du 28/02/1961

Date du numéro  
28 février 1961

### TEXTE INTÉGRAL

Sont admis à salaire mensuel et classés comme suit dans la hiérarchie du personnel auxiliaire, pour compter du 30 septembre 1960, les agents à salaire journalier ci-après désignés RO Quatrième Catégorie M. Hassan Miguil Waiss, chef de quart, échelle VI, 1e échelon, indice local 465. M. Barkad Fore Adar, éleveur, échelle V, 3° échelon, indice local 435. Les agents visés sont mis à la disposition du Président du Conseil d'Administration de l'établissement public territorial dénommé « Electricité de Djibouti ».